

SEANCE DU LUNDI 30 Septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	6

Date de la convocation

Le 10/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération

CCAS
APPROBATION DU
CFU 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Le Président,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 19 Heures 00, en
Mairie de **SAINT-BONNET LES ALLIER**,
le C.C.A.S de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, sous la présidence de M..DECOMBE
Emeric,

Présents : M.DECOMBE Emeric, Mme DURIF Emeline, Mme
TARRIT Maryse, Mme MEUNIER , M. FERREIRA Manuel, ,
Mme BONHOMME Sabrina

Absents (excusés), Mme MAISONNEUVE Carol, : Mme DINIS
Sandrine, Mme BENALI Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme BONHOMME Sabrina

Monsieur le Président Précise dans un premier
temps, que depuis le passage en M57, les « compte
administratif et le compte de Gestion ont été regroupés en
un « Compte Financier Unique : CFU »

Monsieur le Maire présente et commente le document :

- Dotation 2024 de la mairie 2500 €

Il est à noter un déficit du résultat d'exploitation 2024 de
1 385.22€.

- L'excédent reporté de 2023 s'élevant à 6 305.92€
vient combler ce manque. Il reste donc un nouvel
excédent de 4920.70 €

Suite à cet exposé et après délibération, les membres
du CCAS décident d'adopter le CFU à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.